

**RÈGLEMENT (CE) N° 599/2004 DE LA COMMISSION**  
**du 30 mars 2004**

**relatif à l'adoption d'un modèle harmonisé de certificat et de compte rendu d'inspection liés aux échanges intracommunautaires d'animaux et de produits d'origine animale**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 90/425/CEE du Conseil, du 26 juin 1990, relative aux contrôles vétérinaires et zootechniques applicables dans les échanges intra-communautaires de certains animaux vivants et produits dans la perspective de la réalisation du marché intérieur <sup>(1)</sup>, et notamment son article 20 paragraphe 3,

vu la directive 89/662/CEE du Conseil, du 11 décembre 1989, relative aux contrôles vétérinaires applicables dans les échanges intracommunautaires dans la perspective de la réalisation du marché intérieur <sup>(2)</sup>, et notamment son article 16 paragraphe 3,

vu la directive 91/628/CEE du Conseil, du 19 novembre 1991, relative à la protection des animaux en cours de transport et modifiant les directives 91/425/CEE et 91/496/CEE <sup>(3)</sup>, et notamment son article 15,

vu la décision du Conseil 92/438/CEE, du 13 juillet 1992, relative à l'informatisation des procédures vétérinaires d'importation (projet Shift), modifiant les directives 90/675/CEE, 91/496/CEE et 91/628/CEE et la décision 90/424/CEE et abrogeant la décision 88/192/CEE <sup>(4)</sup>, et notamment son article 12,

considérant ce qui suit:

(1) L'harmonisation de la présentation des certificats sanitaires exigés dans le cadre des échanges intra communautaires est indispensable à la mise en place du système TRACES, tel que prévu par la Décision de la Commission 2003/623/CE concernant le développement d'un système informatique vétérinaire intégré dénommé TRACES <sup>(5)</sup>, pour permettre la maîtrise et l'analyse des informations introduites dans le système, afin d'améliorer la sécurité sanitaire de la Communauté.

<sup>(1)</sup> JO L 224 du 18.8.1990, p. 29. Directive modifiée en dernier lieu par la directive 2002/33/CE du Parlement européen et du Conseil.

<sup>(2)</sup> JO L 395 du 30.12.1989, p. 13. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003/CE du Conseil.

<sup>(3)</sup> JO L 340 du 11.12.1991, p. 17. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003/CE du Conseil.

<sup>(4)</sup> JO L 243 du 25.8.1992, p. 27. Décision modifiée en dernier lieu par la décision 95/1/CE du Conseil.

<sup>(5)</sup> JO L 216 du 28.8.2003, p. 58.

(2) L'introduction d'un modèle harmonisé destiné à recueillir le résultat des inspections effectuées au titre des directives 89/662/CEE, 91/628/CEE et 90/425/CEE est nécessaire au traitement automatisé des données collectées, et constitue la base d'une présentation standardisée des résultats, comme exigé par les directives précitées.

(3) La présentation des modèles de documents exigés par la réglementation communautaire dans les actes suivants doit être harmonisée:

— l'annexe F de la directive 64/432/CEE du Conseil du 26 juin 1964 relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine <sup>(6)</sup>,

— les annexes D1 et D2 de la directive 88/407/CEE du Conseil du 14 juin 1988 fixant les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires et aux importations de sperme surgelé d'animaux de l'espèce bovine <sup>(7)</sup>,

— l'annexe C de la directive 89/556/CEE du Conseil du 25 septembre 1989 fixant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers d'embryons d'animaux domestiques de l'espèce bovine <sup>(8)</sup>,

— l'annexe C de la directive 90/426/CEE du Conseil du 26 juin 1990 relative aux conditions de police sanitaire régissant les mouvements d'équidés et les importations d'équidés en provenance des pays tiers <sup>(9)</sup>,

— l'annexe D vu la directive 90/429/CEE du Conseil, du 26 juin 1990, fixant les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires et aux importations de sperme d'animaux de l'espèce porcine <sup>(10)</sup>,

— l'annexe IV de la directive 90/539/CEE du Conseil du 15 octobre 1990 relative aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intra-communautaires et les importations en provenance des pays tiers de volailles et d'œufs à couvrir <sup>(11)</sup>,

<sup>(6)</sup> JO L 121 du 29.7.1964, p. 1977. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 21/2004 du Conseil.

<sup>(7)</sup> JO L 194 du 22.7.1988, p. 10. Directive modifiée en dernier lieu par la Décision 2004/101/CE de la Commission.

<sup>(8)</sup> JO L 302 du 19.10.1989, p. 1. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003/CE du Conseil.

<sup>(9)</sup> JO L 224 du 18.8.1990, p. 42. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003/CE du Conseil.

<sup>(10)</sup> JO L 224 du 18.8.1990, p.62. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003 du Conseil.

<sup>(11)</sup> JO L 303 du 31.10.1990, p. 6. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003 du Conseil.

- l'annexe E de la directive 91/67/CEE du Conseil du 28 janvier 1991 relative aux conditions de police sanitaire régissant la mise sur le marché d'animaux et de produits d'aquaculture <sup>(1)</sup>,
  - l'annexe E de la directive 91/68/CEE du Conseil du 28 janvier 1991 relative aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires d'ovins et de caprins <sup>(2)</sup>,
  - l'annexe E de la directive 92/65/CEE du Conseil du 13 juillet 1992 définissant les conditions de police sanitaire régissant les échanges et les importations dans la Communauté d'animaux, de spermes, d'ovules et d'embryons non soumis, en ce qui concerne les conditions de police sanitaire, aux réglementations communautaires spécifiques visées à l'annexe A section I de la directive 90/425/CEE <sup>(3)</sup>,
  - l'annexe de la décision 94/273/CE de la Commission, du 18 avril 1994, concernant la certification vétérinaire relative à la mise sur les marchés du Royaume-Uni et d'Irlande de chiens et de chats non originaires de ces pays <sup>(4)</sup>,
  - l'annexe de la décision 95/294/CE de la Commission, du 24 juillet 1995, établissant le modèle de certificat sanitaire pour les échanges d'ovules et d'embryons de l'espèce équine <sup>(5)</sup>,
  - l'annexe la décision 95/307/CE de la Commission, du 24 juillet 1995, établissant le certificat de salubrité type pour les échanges de spermes de l'espèce équine <sup>(6)</sup>,
  - les annexes I et II de la décision 95/388/CE de la Commission, du 19 septembre 1995, fixant le modèle de certificat pour les échanges intracommunautaires de sperme, d'ovules et d'embryons des espèces ovine et caprine <sup>(7)</sup>,
  - l'annexe de la décision 95/483/CE de la Commission, du 9 novembre 1995, fixant le modèle de certificat pour les échanges intracommunautaires d'ovules et d'embryons de l'espèce porcine <sup>(8)</sup>,
  - les annexes I et II de la décision 99/567/CE de la Commission du 27 juillet 1999 établissant le modèle du certificat visé à l'article 16, paragraphe 1, de la directive 91/67/CEE <sup>(9)</sup>,
  - l'annexe I de la décision 2003/390/CE de la Commission du 23 mai 2003 établissant des conditions spéciales pour la mise sur le marché d'espèces d'animaux d'aquaculture considérées comme non sensibles à certaines maladies ainsi que des produits qui en sont issus <sup>(10)</sup>,
  - l'annexe IV de la directive 64/433/CEE du Conseil, du 26 juin 1964, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches <sup>(11)</sup>,
  - l'annexe VI de la directive 71/118/CEE du Conseil, du 15 février 1971, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches de volaille <sup>(12)</sup>,
  - l'annexe D de la directive 77/99/CEE du Conseil, du 21 décembre 1976, relative à des problèmes sanitaires en matière de production et de mise sur le marché de produits à base de viande et de certains autres produits d'origine animale <sup>(13)</sup>,
  - l'annexe IV de la directive 91/495/CEE du Conseil, du 27 novembre 1990, concernant les problèmes sanitaires et de police sanitaire relatifs à la production et à la mise sur le marché de viandes de lapin et de viandes de gibier d'élevage <sup>(14)</sup>,
  - l'annexe II de la directive 92/45/CEE du Conseil, du 16 juin 1992, concernant les problèmes sanitaires et de police sanitaire relatifs à la mise à mort du gibier sauvage et à la mise sur le marché de viandes de gibier sauvage <sup>(15)</sup>,
  - l'annexe V de la directive 94/65/CE du Conseil, du 14 décembre 1994, établissant les exigences applicables à la production et à la mise sur le marché de viandes hachées et de préparations de viandes <sup>(16)</sup>,
- (4) Il convient également d'harmoniser la présentation des échanges d'information entre autorités compétentes prévus par le règlement (CE) n° 1774/2002 du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine <sup>(17)</sup> en cas d'expédition de sous produits et de produits transformés.
- (5) Les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

<sup>(1)</sup> JO L 46 du 19.2.1991, p. 1. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003 du Conseil.

<sup>(2)</sup> JO L 46 du 19.2.1991, p. 19. Directive modifiée en dernier lieu par la décision 2003/708/CE de la Commission.

<sup>(3)</sup> JO L 268 du 14.9.1992, p. 54. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1398/2003 de la Commission.

<sup>(4)</sup> JO L 102 du 12.4.2001, p. 63. Directive modifiée en dernier lieu par la décision 2001/298/CE de la Commission.

<sup>(5)</sup> JO L 182 du 2.8.1995, p. 27.

<sup>(6)</sup> JO L 185 du 4.8.1995, p. 58.

<sup>(7)</sup> JO L 234 du 3.10.1995, p. 30.

<sup>(8)</sup> JO L 275 du 18.11.1995, p. 30.

<sup>(9)</sup> JO L 216 du 14.8.1999, p. 13.

<sup>(10)</sup> JO L 135 du 3.6.2003, p. 19.

<sup>(11)</sup> JO 121 du 29.7.1964, p. 2012. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003 du Conseil.

<sup>(12)</sup> JO L 55 du 8.3.1971, p. 23. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 807/2003 du Conseil.

<sup>(13)</sup> JO L 26 du 31.1.1977, p. 85. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 807/2003 du Conseil.

<sup>(14)</sup> JO L 268 du 24.9.1991, p. 41. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003 du Conseil.

<sup>(15)</sup> JO L 268 du 14.9.1992, p. 35. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003 du Conseil.

<sup>(16)</sup> JO L 368 du 31.12.1994, p. 10. Directive modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 806/2003 du Conseil.

<sup>(17)</sup> JO L 273 du 10.10.2002, p. 1.

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÉGLEMENT:

*Article premier*

Les différents certificats sanitaires ou de salubrité exigés dans le cadre des échanges intracommunautaires, à l'exception des certificats sanitaires concernant les équidés enregistrés, sont présentés sur la base du modèle harmonisé, joint en annexe.

Ces modèles de certificats comportent:

- 1) une partie I «détails concernant le lot» standardisée, relative aux détails du lot,

- 2) une partie II «certification» destinée à reprendre les exigences prévues dans la législation spécifique relative à chaque espèce, chaque type de production et chaque type de produit, et

- 3) une partie III «contrôle» standardisée, relative à l'enregistrement des résultats des inspections conduites conformément à la réglementation en vigueur.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2004.

Toutefois les Etats membres qui le souhaitent peuvent utiliser cette présentation des certificats à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 dans le cadre du système TRACES.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 30 mars 2004.

*Par la Commission*

David BYRNE

*Membre de la Commission*

---

ANNEXE



Partie I: Détails concernant le lot présenté	I.1. Expéditeur		I.2. N° de référence du certificat		I.2.a. N° de référence locale:	
	<input type="checkbox"/> Nom					
	Adresse		I.3. Autorité centrale compétente			
	Code postal		I.4. Autorité locale compétente			
	I.5. Destinataire		I.6. N° Certificats originaux associés		N° Documents d'accompagnement	
	Nom					
	Adresse		I.7. Négociant			
	Code postal		Nom		Numéro d'agrément	
	I.8. Pays d'origine		ISO Code	I.9. Région d'origine		Code
	I.10. Pays de destination		ISO Code	I.11. Région de destination		Code
	I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche		I.13. Lieu de destination			
	Exploitation <input type="checkbox"/> Centre de rassemblement <input type="checkbox"/> Installation du négociant <input type="checkbox"/>		Exploitation <input type="checkbox"/> Centre de rassemblement <input type="checkbox"/> Installation du négociant <input type="checkbox"/>			
	Organisme agréé <input type="checkbox"/> Centre semence <input type="checkbox"/> Exploitation agréée aquaculture <input type="checkbox"/>		Organisme agréé <input type="checkbox"/> Centre semence <input type="checkbox"/> Exploitation agréée aquaculture <input type="checkbox"/>			
	Equipe embryons <input type="checkbox"/> Etablissement <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>		Equipe embryons <input type="checkbox"/> Etablissement <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>			
Nom		Numéro d'agrément		Nom		
Adresse		Adresse				
Code postal		Code postal				
I.14. Lieu de chargement		I.15. Date et heure du départ				
Code postal						
I.16. Moyens de transport		I.17. Transporteur				
Avion <input type="checkbox"/> Navire <input type="checkbox"/> Wagon <input type="checkbox"/>		Nom		Numéro d'agrément		
Véhicule routier <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>		Adresse				
Identification:		Code postal		Etat membre		
I.18. Espèce animale/ Produits		I.19. Code produit (Code NC)		I.20. Nombre/Quantité		
I.21. Température produits		I.22. Nombre de conditionnement				
Ambiante <input type="checkbox"/> Réfrigérée <input type="checkbox"/> Congelée <input type="checkbox"/>						
I.23. N° du scellé et n° du conteneur		I.24. Type de conditionnement				
I.25. Animaux certifiés aux fins de / Produits certifiés pour:						
Elevage <input type="checkbox"/>		Engraissement <input type="checkbox"/>		Abattage <input type="checkbox"/>		
Reproduction artificielle <input type="checkbox"/>		Equidés enregistrés <input type="checkbox"/>		Reconstitution gibier <input type="checkbox"/>		
Consommation humaine <input type="checkbox"/>		Aliments pour animaux <input type="checkbox"/>		Usage pharmaceutique <input type="checkbox"/>		
				Transhumance <input type="checkbox"/>		
				Animaux de compagnie <input type="checkbox"/>		
				Usage technique <input type="checkbox"/>		
				Autres <input type="checkbox"/>		
I.26. Transit par un pays tiers		I.27. Transit par les Etats Membres				
Pays tiers <input type="text"/>		Etat membre <input type="text"/>		ISO Code <input type="text"/>		
Point de sortie <input type="text"/>		Code <input type="text"/>		ISO Code <input type="text"/>		
Point d'entrée <input type="text"/>		N° du PIF <input type="text"/>		ISO Code <input type="text"/>		
I.28. Export		I.29. Temps estimé du transport				
Pays tiers <input type="text"/>						
Point de sortie <input type="text"/>						
I.30. Plan de marche						
Oui <input type="checkbox"/>		Non <input type="checkbox"/>				
I.31. Identification des animaux / des produits						

II. Information sanitaire *	II.a. N° de référence du certificat	II.b. N° de référence locale:
-----------------------------	-------------------------------------	-------------------------------

**Partie II: Certification**

Vétérinaire officiel ou inspecteur officiel

Nom (en lettres capitales):

Unité Vétérinaire Locale

Date:

Sceau

Qualification et titre

N° de IUVL

Signature:

\* Exigences sanitaires spécifiques à compléter

Partie III : Contrôle	III.1. Date du contrôle <input type="checkbox"/>	III.2. N° de référence du certificat:																																	
	III.3. Contrôle documentaire <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">Non</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%;">Oui</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Norme communautaire</td> <td>satisfaisant <input type="checkbox"/></td> <td>non satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Garanties additionnelles</td> <td>satisfaisant <input type="checkbox"/></td> <td>non satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Exigences nationales</td> <td>satisfaisant <input type="checkbox"/></td> <td>non satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Norme communautaire	satisfaisant <input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>	Garanties additionnelles	satisfaisant <input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>	Exigences nationales	satisfaisant <input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>	III.4. Contrôle d'identité <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">Non</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%;">Oui</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>non satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	satisfaisant	<input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>									
	Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>																															
	Norme communautaire	satisfaisant <input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>																															
	Garanties additionnelles	satisfaisant <input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>																															
	Exigences nationales	satisfaisant <input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>																															
	Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>																															
	satisfaisant	<input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>																															
	III.5. Contrôle physique <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">Non</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%;">Nombre d'animaux contrôlés</td> <td style="width: 10%;"><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>non satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Non	<input type="checkbox"/>	Nombre d'animaux contrôlés	<input type="text"/>	satisfaisant	<input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>	III.6. Tests de laboratoire <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">Non</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%;">Oui</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Date:</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Test de dépistage de:</td> </tr> <tr> <td style="width: 30%;">Sur une base aléatoire</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%;">Sur la base de soupçons</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Résultats:</td> <td>satisfaisant <input type="checkbox"/></td> <td>non satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Date:				Test de dépistage de:				Sur une base aléatoire	<input type="checkbox"/>	Sur la base de soupçons	<input type="checkbox"/>	Résultats:	satisfaisant <input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>					
	Non	<input type="checkbox"/>	Nombre d'animaux contrôlés	<input type="text"/>																															
satisfaisant	<input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>																																
Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>																																
Date:																																			
Test de dépistage de:																																			
Sur une base aléatoire	<input type="checkbox"/>	Sur la base de soupçons	<input type="checkbox"/>																																
Résultats:	satisfaisant <input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>																																
III.7. Contrôle du bien-être <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">Non</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%;">Oui</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>non satisfaisant</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	satisfaisant	<input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>	III.9. Infraction à la législation sanitaire <table style="width: 100%; border: none;"> <tr><td>III.9.1. Absence de certificat/certificat non valable</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.2. Non-conformité des documents</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.3. Pays non autorisé</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.4. Région / zone non agréée</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.5. Espèce interdite</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.6. Absence de garanties additionnelles</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.7. Exploitation non autorisée</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.8. Animaux malades ou suspects</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.9. Résultats d'analyse défavorables</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.10. Identification absente ou non réglementaire</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.11. Exigences nationales non satisfaites</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.12. Adresse du lieu de destination incorrecte</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.9.13. Autres</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> </table>	III.9.1. Absence de certificat/certificat non valable	<input type="checkbox"/>	III.9.2. Non-conformité des documents	<input type="checkbox"/>	III.9.3. Pays non autorisé	<input type="checkbox"/>	III.9.4. Région / zone non agréée	<input type="checkbox"/>	III.9.5. Espèce interdite	<input type="checkbox"/>	III.9.6. Absence de garanties additionnelles	<input type="checkbox"/>	III.9.7. Exploitation non autorisée	<input type="checkbox"/>	III.9.8. Animaux malades ou suspects	<input type="checkbox"/>	III.9.9. Résultats d'analyse défavorables	<input type="checkbox"/>	III.9.10. Identification absente ou non réglementaire	<input type="checkbox"/>	III.9.11. Exigences nationales non satisfaites	<input type="checkbox"/>	III.9.12. Adresse du lieu de destination incorrecte	<input type="checkbox"/>	III.9.13. Autres	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>																																
satisfaisant	<input type="checkbox"/>	non satisfaisant	<input type="checkbox"/>																																
III.9.1. Absence de certificat/certificat non valable	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.2. Non-conformité des documents	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.3. Pays non autorisé	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.4. Région / zone non agréée	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.5. Espèce interdite	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.6. Absence de garanties additionnelles	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.7. Exploitation non autorisée	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.8. Animaux malades ou suspects	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.9. Résultats d'analyse défavorables	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.10. Identification absente ou non réglementaire	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.11. Exigences nationales non satisfaites	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.12. Adresse du lieu de destination incorrecte	<input type="checkbox"/>																																		
III.9.13. Autres	<input type="checkbox"/>																																		
III.8. Infraction à la législation sur le bien être animal <table style="width: 100%; border: none;"> <tr><td>III.8.1. Autorisation de transport non valable</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.8.2. Moyens de transport non-conformes</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.8.3. Densité de chargement excessive</td><td style="text-align: right;">Surface moyenne <input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.8.4. Temps de transport non respectés</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.8.5. Abreuvement ou alimentation déficients</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.8.6. Mauvais traitements ou négligence envers les animaux</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.8.7. Autres</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> </table>	III.8.1. Autorisation de transport non valable	<input type="checkbox"/>	III.8.2. Moyens de transport non-conformes	<input type="checkbox"/>	III.8.3. Densité de chargement excessive	Surface moyenne <input type="checkbox"/>	III.8.4. Temps de transport non respectés	<input type="checkbox"/>	III.8.5. Abreuvement ou alimentation déficients	<input type="checkbox"/>	III.8.6. Mauvais traitements ou négligence envers les animaux	<input type="checkbox"/>	III.8.7. Autres	<input type="checkbox"/>	III.10. Conséquences du transport sur les animaux <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">Nombre d'animaux morts:</td> <td style="width: 10%;"><input type="text"/></td> <td style="width: 30%;">Estimation</td> <td style="width: 10%;"><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'animaux inaptes:</td> <td><input type="text"/></td> <td>Estimation</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Nombre d'animaux ayant mis bas ou avorté: <input type="text"/></td> </tr> </table>	Nombre d'animaux morts:	<input type="text"/>	Estimation	<input type="text"/>	Nombre d'animaux inaptes:	<input type="text"/>	Estimation	<input type="text"/>	Nombre d'animaux ayant mis bas ou avorté: <input type="text"/>											
III.8.1. Autorisation de transport non valable	<input type="checkbox"/>																																		
III.8.2. Moyens de transport non-conformes	<input type="checkbox"/>																																		
III.8.3. Densité de chargement excessive	Surface moyenne <input type="checkbox"/>																																		
III.8.4. Temps de transport non respectés	<input type="checkbox"/>																																		
III.8.5. Abreuvement ou alimentation déficients	<input type="checkbox"/>																																		
III.8.6. Mauvais traitements ou négligence envers les animaux	<input type="checkbox"/>																																		
III.8.7. Autres	<input type="checkbox"/>																																		
Nombre d'animaux morts:	<input type="text"/>	Estimation	<input type="text"/>																																
Nombre d'animaux inaptes:	<input type="text"/>	Estimation	<input type="text"/>																																
Nombre d'animaux ayant mis bas ou avorté: <input type="text"/>																																			
III.11. Actions correctives <table style="width: 100%; border: none;"> <tr><td>III.11.1. Départ différé</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.11.2. Procédure de transfert</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.11.3. Mise en quarantaine</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.11.4. Abattage/Euthanasie</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.11.5. Destruction des carcasses/produits</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.11.6. Réexpédition</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.11.7. Traitement des produits</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>III.11.8. Utilisation des produits à d'autres fins</td><td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td colspan="2">Identification:</td></tr> </table>	III.11.1. Départ différé	<input type="checkbox"/>	III.11.2. Procédure de transfert	<input type="checkbox"/>	III.11.3. Mise en quarantaine	<input type="checkbox"/>	III.11.4. Abattage/Euthanasie	<input type="checkbox"/>	III.11.5. Destruction des carcasses/produits	<input type="checkbox"/>	III.11.6. Réexpédition	<input type="checkbox"/>	III.11.7. Traitement des produits	<input type="checkbox"/>	III.11.8. Utilisation des produits à d'autres fins	<input type="checkbox"/>	Identification:		III.12. Suite de la mise en quarantaine <table style="width: 100%; border: none;"> <tr><td>III.12.1. Abattage/Euthanasie</td><td style="text-align: right;"><input type="text"/></td></tr> <tr><td>III.12.2. Libération</td><td style="text-align: right;"><input type="text"/></td></tr> </table>	III.12.1. Abattage/Euthanasie	<input type="text"/>	III.12.2. Libération	<input type="text"/>												
III.11.1. Départ différé	<input type="checkbox"/>																																		
III.11.2. Procédure de transfert	<input type="checkbox"/>																																		
III.11.3. Mise en quarantaine	<input type="checkbox"/>																																		
III.11.4. Abattage/Euthanasie	<input type="checkbox"/>																																		
III.11.5. Destruction des carcasses/produits	<input type="checkbox"/>																																		
III.11.6. Réexpédition	<input type="checkbox"/>																																		
III.11.7. Traitement des produits	<input type="checkbox"/>																																		
III.11.8. Utilisation des produits à d'autres fins	<input type="checkbox"/>																																		
Identification:																																			
III.12.1. Abattage/Euthanasie	<input type="text"/>																																		
III.12.2. Libération	<input type="text"/>																																		
III.13. Lieu du contrôle <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">Etablissement</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%;">Exploitation</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 30%;">Centre de rassemblement</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Installation du négociant</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Organisme agréé</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Centre semence</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Port</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Aéroport</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Point de sortie</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Sur le trajet</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Autres</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Etablissement	<input type="checkbox"/>	Exploitation	<input type="checkbox"/>	Centre de rassemblement	<input type="checkbox"/>	Installation du négociant	<input type="checkbox"/>	Organisme agréé	<input type="checkbox"/>	Centre semence	<input type="checkbox"/>	Port	<input type="checkbox"/>	Aéroport	<input type="checkbox"/>	Point de sortie	<input type="checkbox"/>	Sur le trajet	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>												
Etablissement	<input type="checkbox"/>	Exploitation	<input type="checkbox"/>	Centre de rassemblement	<input type="checkbox"/>																														
Installation du négociant	<input type="checkbox"/>	Organisme agréé	<input type="checkbox"/>	Centre semence	<input type="checkbox"/>																														
Port	<input type="checkbox"/>	Aéroport	<input type="checkbox"/>	Point de sortie	<input type="checkbox"/>																														
Sur le trajet	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>																																
III.14. Vétérinaire officiel ou inspecteur officiel <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Unité Vétérinaire Locale</td> <td style="width: 50%;">N° de l'UVL</td> </tr> <tr> <td>Nom (en lettres capitales):</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Qualification et titre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date:</td> <td>Signature:</td> </tr> </table>		Unité Vétérinaire Locale	N° de l'UVL	Nom (en lettres capitales):		Qualification et titre		Date:	Signature:																										
Unité Vétérinaire Locale	N° de l'UVL																																		
Nom (en lettres capitales):																																			
Qualification et titre																																			
Date:	Signature:																																		



**Notes explicatives sur le certificat intracommunautaire**

Généralités: Veuillez remplir le document en lettres capitales. Pour confirmer une option, veuillez cocher la case ou insérer le signe X.

Lorsqu'ils sont mentionnés, les codes ISO font référence au code pays en deux lettres, conformément à la norme internationale.

Principes:

Le certificat s'adresse aux échanges intra communautaires de tous les animaux et produits visés par la Directive 90/425/CEE du Conseil, de tous les produits d'origine animale visés par la Directive 89/662/CEE pour lesquels un certificat sanitaire est exigé ainsi que de tous les sous-produits animaux visés par le Règlement 1774/2002 du Parlement européen et du Conseil pour lesquels une information préalable est exigée.

Le certificat est valable pendant dix jours à compter de la date de l'inspection sanitaire ou de salubrité effectuée dans l'État membre d'origine.

Le certificat n'est valable que pour une espèce ou un type de produit à la fois.

La signature et le cachet doivent être d'une couleur différente de celle du texte imprimé.

L'original du certificat doit accompagner le lot jusqu'à sa destination finale.

L'exploitation ou l'établissement doit conserver l'original ou une copie du certificat pendant 3 années au moins.

Un certificat ne peut être établi que pour le nombre d'animaux transportés dans un même wagon, camion, avion ou bateau, provenant de la même exploitation et ayant le même destinataire. Il en va de même pour les produits.

Le certificat doit être délivré dans les 24 heures du départ du lot.

**Partie 1      Cette partie peut être remplie par l'expéditeur ou le négociant ainsi que par un vétérinaire officiel ou un inspecteur officiel pour les animaux d'aquaculture**

Case I.1.            Expéditeur: veuillez indiquer le nom et l'adresse de la personne physique ou morale qui expédie le lot.

Case I.2.            Le n° de référence du certificat est un numéro de référence unique donné par système TRACES.

Case I.2.a.          Le n° de référence locale est un numéro que l'autorité compétente peut donner conformément à sa propre classification.

Case I.3.            Autorité centrale compétente: Nom et numéro de l'autorité centrale compétente du pays d'origine tels que publiés au Journal Officiel.

Case I.4.            Autorité locale compétente: Nom et numéro de l'unité vétérinaire locale compétente du lieu d'origine tels que publiés au Journal Officiel.

Case I.5.            Destinataire: veuillez indiquer le nom et l'adresse de la personne physique ou morale qui est responsable de la réception du lot dans le pays de destination.

Case I.6.            Certificat originaux associés: Ne concerne que les animaux passant par un centre de rassemblement (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés): veuillez indiquer le numéro de référence de chaque certificat constituant le nouveau lot.

Documents d'accompagnement: Ne concerne que les équidés et les animaux listés dans la convention de Washington sur les espèces protégées ainsi que les produits:

Pour les équidés et les animaux listés dans la convention de Washington sur les espèces protégées veuillez indiquer le numéro de passeport ou de permis CITES.

Pour les produits et les sous-produits veuillez indiquer le numéro du document commercial.

- Case I.7. Négociant: Mention qui ne concerne que les lots de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins: veuillez indiquer le numéro officiel d'enregistrement et le nom du négociant agréé.
- Case I.8. Pays d'origine: Veuillez indiquer le nom du pays d'où proviennent les animaux ou les produits.
- Case I.9. Région d'origine: Ne concerne que les bovins, les porcins et les animaux d'aquaculture dans le cadre de mesures de régionalisation.
- Pour les bovins et les porcins veuillez indiquer les régions administratives.
- Pour les animaux d'aquaculture veuillez indiquer les zones et les zones littorales agréées.
- Code comme indiqué dans la réglementation pertinente.
- Case I.10. Pays de destination: Veuillez indiquer le nom du pays où sont destinés les animaux ou les produits.
- Case I.11. Région de destination: Cf Case I.9.
- Case I.12. Lieu d'origine/lieu de pêche: lieu d'où les animaux ou les produits proviennent.
- Exploitation: tel que définit à l'article 2 de la Directive 90/425/CEE.
- Exploitation agréée aquaculture: ne concerne que les animaux d'aquaculture: tel que définit à l'article 2(5) de la Directive 91/67/CEE.
- Centre de rassemblement: ne concerne que les bovins, les porcins, les ovins, les caprins et les équidés: tel que définit à l'article 2(b) (9) (10) de la Directive 91/68/CEE et à l'article 2(o) de la Directive 64/432/CEE.
- Installation du négociant: ne concerne que les ovins et les caprins: tel que définit à l'article 2(b)(12) de la Directive 91/68/CEE.
- Organisme agréé: organisme, institut ou centre officiellement agréé tel que définit à l'article 2(1)(c) de la Directive 92/65/CEE notamment les zoos et les laboratoires de recherches agréés.
- Centre semence: centre de collecte et de stockage de sperme tel que définit à l'article 2(b) de la Directive 88/407/CEE.
- Equipe embryons: structure agréée pour la collecte, le traitement et le stockage des embryons et des ovules tel que définit à l'article 2(b) de la Directive 89/556/CEE.
- Etablissement: ne concerne que les produits ou les sous produits d'origine animale/ tel que définit à l'article 2(3) de la Directive 89/662/CEE.
- Veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'agrément ou d'enregistrement de ces structures quand ce dernier est exigé par la réglementation.
- Case I.13. Lieu de destination: lieu où sont dirigés les animaux ou les produits pour y être définitivement déchargés (à l'exception des points d'arrêt) et entretenus conformément à la réglementation actuelle. Cf case I.12.
- Case I.14. Lieu de chargement: ne concerne que les animaux: veuillez indiquer la ville et le code postal du lieu où sont chargés les animaux.
- Case I.15. Date et heure du départ: ne concerne que les animaux: veuillez indiquer la date et l'heure prévues auxquelles les animaux doivent partir.
- Case I.16. Moyens de transport: veuillez indiquer tous les détails relatifs aux moyens de transport.
- Le mode de transport (aérien, maritime, ferroviaire, routier).
- L'identification du moyen de transport: par voie aérienne, le numéro du vol, par voie maritime, le nom du navire, par voie ferroviaire, le numéro du train et du wagon et par voie routière, le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule routier et le numéro de la remorque, le cas échéant; Autre concerne les modes de transport qui ne sont pas concernés par la directive 91/628/CEE relative au bien être animal au cours du transport.

- Case I.17. Transporteur: Ne concerne que les animaux: conformément à l'article 5 de la Directive 91/628/CEE relative à la protection des animaux en cours de transport, veuillez indiquer le numéro d'agrément du transporteur.
- Case I.18. Espèce animale/produits: pour les animaux: veuillez préciser l'espèce animale par le nom commun tel que catégorisé dans la nomenclature douanière; pour les produits animaux (semence, ovule, embryon) veuillez indiquer l'espèce et la nature. Pour les produits d'origine animale veuillez préciser le type de produit tel que catégorisé dans la nomenclature douanière.
- Case I.19. Code NC: Indiquez au minimum les quatre premiers chiffres du code de la nomenclature combinée (code NC), établie par le règlement (CEE) n° 2658/87 tel que modifié en dernier lieu.
- Case I.20. Nombre/Quantité:  
  
Pour ce qui concerne les animaux et les produits animaux (semence, ovule, embryon) veuillez indiquer le nombre de têtes ou de paillettes exprimé en unité.  
  
Pour ce qui concerne les animaux d'aquaculture et pour les produits veuillez indiquer le poids total en kg.
- Case I.21. Température produits: ne concerne que les produits d'origine animale: veuillez indiquer le mode de conservation.
- Case I.22. Nombre de conditionnements: Veuillez indiquer le nombre de boîtes, de cages ou de stalles dans lesquelles sont transportés les animaux ou le nombre de conteneurs pour les produits.
- Case I.23. N° des scellés et n° du conteneur: veuillez indiquer tous les numéros d'identification des scellés et du conteneur pour les produits notamment.
- Case I.24. Type de conditionnement: ne concerne que les produits.
- Case I.25. Animaux certifiés aux fins de/ produits certifiés pour: veuillez indiquer de façon exclusive la destination des animaux ou des produits.  
  
Elevage: pour les animaux d'élevage et de rente.  
  
Engraissement: ne concerne que les ovins et les caprins.  
  
Abattage: pour les animaux destinés à un abattoir.  
  
Transhumance: ne concerne que les bovins qui paissent dans les zones de montagnes.  
  
Organisme agréé: organisme, institut ou centre officiellement agréé conformément à la Directive 92/65/CEE.  
  
Reproduction artificielle: ne concerne que la semence, les ovules et les embryons.  
  
Equidés enregistrés: conformément à la directive 90/426/CEE.  
  
Reconstitution de gibier: ne concerne que les gibiers aux fins de reconstitution des stocks.  
  
Animaux de compagnie: animaux familiers de compagnie qui font l'objet de transaction commerciale.  
  
Consommation humaine: ne concerne que les produits destinés à la consommation humaine et pour lesquels un certificat sanitaire est exigé par la réglementation.  
  
Aliments pour animaux: ne concerne que les produits destinés à l'alimentation animale qui sont visés par le Règlement 1774/2002 du Parlement européen et du Conseil.  
  
Usage pharmaceutique:  
  
Usage technique: produits impropres à la consommation humaine et animale et destinés à une utilisation industrielle qui sont visés par le Règlement 1774/2002 du Parlement européen et du Conseil.  
  
Autres: destiné à des fins non exprimées dans la présente classification.

- Case I.26. Transit par un pays tiers: veuillez indiquer le nom des pays avec leur code ISO ainsi que le point de sortie tel que défini à l'article 1 de la Décision 93/444/CEE et le nom et le numéro du poste d'inspection frontalier d'entrée des animaux dans l'Union européenne.
- Case I.27. Transit par les Etats membres: veuillez indiquer le code ISO des pays de l'UE/EEE traversés par un lot d'animaux ou de produits.
- Case I.28. Export: veuillez indiquer le point de sortie de l'UE/EEE.
- Case I.29. Temps estimé de transport: veuillez indiquer l'estimation tel qu'exigé dans la Directive 91/628/CEE.
- Case I.30. Plan de marche: veuillez indiquer en fonction des exigences réglementaires l'existence d'un plan de marche.
- Case I.31. Identification des animaux/des produits: veuillez renseigner les exigences spécifiques aux espèces animales et à la nature des produits.

**Partie 2. La présente partie ne peut être remplie que par un vétérinaire officiel ou un inspecteur officiel pour les animaux d'aquaculture**

- Case II. Information sanitaire: veuillez renseigner cette partie conformément à la réglementation pertinente.
- Case II.a. N° de référence: cf case I.2.
- Case II.b. N° de référence locale: cf Case I.2.a.

**Partie 3 Contrôle: cette section doit être renseignée par un vétérinaire officiel ou un inspecteur officiel lors de contrôle à destination ou en cours de transport pour les animaux et lors d'envoi de produits concerné par le Règlement 1774/2002**

- Case III.1. Date du contrôle
- Case III.2. N° de référence du certificat : cf I.2.
- Case III.3. Contrôle documentaire: contrôle du respect des normes communautaires et des garanties additionnelles accordées à certains Etats membres et pour ce qui concerne les espèces non visées par l'annexe A de la directive 90/425/CEE, ceci comprend le respect des exigences nationales quelle que soit la destination finale. Une garantie additionnelle ou une exigence nationale non satisfaisante emporte la non satisfaction du lot.
- Case III.4. Contrôle d'identité: veuillez comparer le lot avec le certificat et les documents d'accompagnement.
- Case III.5. Contrôles physiques: ils font référence aux résultats de l'examen clinique pratiqué, à la mortalité et à la morbidité au sein du lot. Veuillez indiquer le nombre d'animaux contrôlés
- Case III.6. Tests de laboratoire:
- Tester de dépistage de: Complétez avec la catégorie de la substance ou de l'organisme pathogène pour lesquels une procédure d'investigation est entreprise.
- La mention «sur la base de soupçons» inclut les cas dans lesquels les animaux sont suspects de maladie ou présentent des signes de maladie ou sont testés dans le cadre de clauses de sauvegarde en vigueur.
- Case III.7. Contrôle du bien être: veuillez qualifier les conditions de transport et le bien être des animaux à l'arrivée.
- Case III.8. Infraction à la législation sur le bien être animal: veuillez renseigner une ou plusieurs cases en fonction de la nature de ou des infractions.

- Case III.9. Infraction à la législation sanitaire: veuillez renseigner la case appropriée en fonction de la nature de l'infraction.
- III.9.1. Absence de certificat: quand un lot circule sans aucune certification et sans information préalable.
- III.9.2. Non-conformité des documents: signifie que les éléments constitutifs du lot ne correspondent pas à la certification qui en est faite.
- III.9.3. Pays non autorisés: quand une mesure de sauvegarde affecte le pays pour l'espèce considérée.
- III.9.5. Espèce interdite: animaux d'espèce non harmonisée interdite dans un Etat membre ou animaux d'espèce protégée par la convention de Washington en infraction avec la législation pertinente.
- III.9.12 Adresse incorrecte: quand l'adresse indiquée n'existe pas ou ne correspond pas à l'espèce ou au produit concerné ou quand le lot n'est jamais arrivé à l'adresse indiquée.
- Case III.10. Conséquences du transport sur les animaux: ne concerne que les animaux: veuillez indiquer le nombre d'animaux morts, d'animaux inaptes au transport et le nombre de femelles ayant mis bas ou ayant avorté au cours du transport. Pour les animaux envoyés en grande quantité (poussins d'un jour, poissons, mollusques...) veuillez donner le cas échéant une estimation du nombre d'animaux morts ou inaptes.
- Case III.11. Actions correctives: veuillez indiquer la décision prise pour faire cesser l'infraction conformément aux directives 91/628/CEE, 90/425/CEE ou 89/662/CEE.
- III.11.1. Départ différé: retarder le transport pour permettre aux animaux d'être aptes à celui-ci.
- III.11.2. Procédure de transfert: transférer les animaux d'un moyen de transport non conforme vers un moyen de transport conforme.
- Case III.12. Suite de la mise en quarantaine: ne concerne que les animaux: abattage ou libération des animaux en fonction des résultats des investigations.
- Case III.13. Lieu du contrôle
- Case III.14. Signature du vétérinaire ou de l'inspecteur officiel: veuillez indiquer à quelle unité locale vétérinaire le signataire est rattaché.
-